



## FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL

L'accueil périscolaire, organisé par l'Association Familles Rurales Einville et Environs, est ouvert du lundi au vendredi, selon les écoles : les matins de 7h00 à 8h30, les temps méridiens de 11h30 à 13h00 ou de 12h à 13h30 ou de 11h30 à 13h30 et les soirs de 16h ou 16h30 à 18h30, pour les enfants scolarisés dans les écoles d'EINVILLE-AU-JARD, ARRACOURT et MAIXE / DEUXVILLE.

Les mercredis, un accueil modulable (matin, après-midi ou journée) est proposé de 9h à 17h avec possibilité de bénéficier d'un accueil complémentaire dès 7h et jusqu'à 18h30.

L'accueil périscolaire est un accueil déclaré auprès du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) et est soumis à la réglementation en vigueur des Accueils Collectifs de Mineurs.

**L'accueil et l'inscription de votre enfant ne sera effective qu'à réception de toutes les pièces dûment complétées suivantes :**

- Dossier d'inscription
- Fiche sanitaire
- Copie des vaccins
- Attestation CAF/MSA indiquant votre dernier quotient familial connu
- Règlement intérieur signé
- Planning d'inscription (1<sup>er</sup> mois)

## COORDONNEES

<p>Pour l'ensemble des sites : inscriptions, désinscriptions, facturation, gestion et organisation des accueils...</p>	<p><b>Association Familles Rurales Einville Et Environs</b>                  Secrétariat Enfance &amp; Jeunesse                  Adresse : 58 Grande Rue                  54370 EINVILLE-AU-JARD                    07.83.55.24.54  <a href="mailto:enfancejeunesse.einville@famillesrurales.org">enfancejeunesse.einville@famillesrurales.org</a></p>		
<p>Pour les questions pédagogiques et les informations quotidiennes sur l'accueil de votre enfant</p>	<p>Accueil périscolaire d'Arracourt                  Responsable de site                  Caroline VERRAT</p>	<p>Accueil périscolaire d'Einville                  Responsable de site                  Clément CHASSATTE</p>	<p>Accueil périscolaire de Maixe / Deuxville                  Responsable de site                  Laura ZOHAR</p>

## TARIFS

ACCUEIL PERISCOLAIRE – Tarifs 2023 / 2024 Du lundi au vendredi (hors Mercredi)					
	QF < 650 €	QF de 651 à 800 €	QF de 801 à 1 200 €	QF de 1 201 à 2 000 €	QF > 2 000 €
Accueil Matin (7h-8h30)	2.85 € / h		2.95 € / h		
Midi (11h30-13h ou 11h30 – 13h30)	1€	5,82 €	5,98 €	6.08 €	6.18 €
Accueil Soir * (16h-18h30 ou 16h30-18h30)	2.85 € / h		2.95 € / h		

\*Première ½ non sécable pour permettre d'assurer le goûter des enfants puis facturation au ¼ d'heure.

	Tarifs 2023 / 2024		
	Régime CAF / MSA QF < 600*	Régime CAF / MSA QF < 800*	Régime CAF / MSA QF > 800
Matin (9h-12h00) ou Après-midi (14h-17h)	4.05 €	4.55 €	5.05€
Matin-Midi (9h-14h) ou Midi-Après-midi (12h-17h)	9.90 €	10.40 €	10.90 €
Journée avec repas 9h-17h	13.95 €	14.95 €	15.95 €
Journée sans repas 9h – 12h / 14h-17h	8.10 €	9.10 €	10.10 €

\*Sous réserve de présentation de l'attestation CAF ou MSA.

L'adhésion à l'association Familles Rurales (23.50 € pour l'année 2024) est obligatoire pour bénéficier des services réguliers de l'association (accueils périscolaires, extrascolaires...). L'adhésion permet l'accès aux activités pour l'ensemble de la Famille et dans toutes les associations Familles Rurales.

## FACTURATION

Les factures seront envoyées mensuellement : chaque famille recevra sa facture en début du mois pour les inscriptions du mois précédent. Une facture commune à tous les enfants d'une même famille sera disponible sur l'Espace Familles et pourra être imprimée et envoyée par voie postale sur demande.

## EQUIPE D'ANIMATION

Pour chaque site d'accueil périscolaire (Einville, Maixe et Arracourt), l'équipe d'animation sera composée d'un(e) responsable de site et d'animateurs qualifiés sous la responsabilité de la directrice de l'association et du Conseil d'Administration.

Sa composition respectera la réglementation en vigueur et ses taux d'encadrement, qui sont dans le cadre du Projet Educatif de Territoire (PEDT) :

- 🌈 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans.
- 🌈 1 animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans.

Dans le cadre des Mercredis récréatifs, les taux d'encadrement seront de

- 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans
- 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans

## PEDAGOGIE

La volonté de l'association et de l'équipe d'animation est de proposer un accueil de qualité. Pour ce faire, l'équipe s'est attelée à définir certains objectifs visant à accompagner et répondre aux besoins des enfants accueillis. Ces objectifs sont inscrits dans le projet pédagogique à votre disposition dans la structure.

Cette année, l'équipe s'attachera à :

- *Favoriser l'épanouissement, l'autonomie, la responsabilisation et la socialisation des enfants,*
- *Permettre à chaque enfant de trouver sa place au sein des accueils proposés*
- *Transmettre à l'enfant les règles de vie en collectivité,*
- *Développer la curiosité de l'enfant.*
- *Favoriser l'implication des parents,*